

CHEMINONS ENSEMBLE N° 10

Mars 2010.

Le mot du Maire :

Aujourd'hui, j'ai quelques difficultés à m'exprimer devant tous les Cheminoniers. D'habitude, je prends plaisir à le faire, mais là, trop d'incivilités m'obligent à montrer mon mécontentement.

Une personne âgée de la commune a dû subir en urgence des soins à l'hôpital. Son retour à Cheminon s'est fait très tard, au cours de la nuit. Ne pouvant se déplacer seule, cette personne devait être portée sur une chaise. Jusque-là, l'histoire est triste, mais cette situation se rencontre fréquemment sans que l'on puisse la maîtriser.

Les porteurs ont eu d'insurmontables difficultés à accéder à la maison de la malade car une voiture stationnait sur le chemin communal (déjà interdit de stationnement par arrêté municipal). La propriétaire du véhicule, absente ou sourde, ne s'est jamais dérangée pour faciliter cette opération rendue plus que délicate en pleine nuit. Je vous laisse imaginer tout ce que les porteurs ont dû faire pour pouvoir, enfin, permettre à notre malade de regagner son domicile.

Dès le lendemain, j'ai repris un nouvel arrêté précisant l'interdiction de stationner sur les bandes de circulation des remparts (qui sont, je le précise, des chemins communaux). Cet arrêté a été distribué à chaque habitant concerné par ces remparts. Je vous laisse, là encore, constater le résultat : rien a changé, sinon la preuve que montrent certaines personnes de ne rien vouloir respecter.

Nous ne pouvons plus tolérer cela et les contrevenants se verront appliquer la loi en matière de stationnement gênant non autorisé.

Autre incivilité : la vitesse excessive de certaines personnes dans notre commune. Que ces as du volant (ou du guidon des quads), s'inscrivent dans les courses rallyes ou autres manifestations permettant de faire preuve légalement de leurs qualités de maîtrise des différents bolides, mais qu'ils n'entament pas ou plus la quiétude de notre village. Là aussi, la loi sera appliquée.

Autre incivilité : je me dois de rappeler que chacun est responsable de la propreté des trottoirs et des caniveaux devant son habitation. Là aussi, je vous laisse juger de l'interprétation de cette directive. Cependant, le résultat, ici, est beaucoup plus parlant, car chacun peut mettre un nom, sans se tromper, sur la ou les personnes qui ne respectent pas la loi.

Voilà, chers Cheminoniers, certaines des raisons de mon coup de colère.

Pour changer de sujet, je dois apporter une précision au sujet de l'inauguration de la mairie. Plusieurs personnes m'ont exprimé leur regret de ne pas avoir participé à cette manifestation. Mon souhait était de pouvoir inviter tout le village, mais, permettre à environ 650 personnes d'entrer, en même temps dans la maison communale, relève de la mission

impossible. J'ai donc dû faire un choix et me cantonner aux représentants du village, d'une manière très large malgré tout...

Les différentes manifestations à venir permettront alors, aux Cheminoniers de venir admirer le résultat des travaux qui ont été faits et qui permettent désormais de travailler dans un espace fonctionnel et convivial, accessible à tous, même aux handicapés.

Enfin, chers Cheminoniers, au moment où j'écris ces quelques lignes, un rayon de soleil vient me rappeler que le printemps arrive. Nous allons et ce n'est pas trop tôt, quitter cette période maussade qui a été particulièrement longue et usante dans notre région. Je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que nos employés municipaux ont fait tout leur possible pour nous aider à supporter et affronter les conséquences de l'hiver et, je profite là, pour les en remercier très sincèrement.

Pour finir, soyez assurés que nous restons toujours à votre service et à votre écoute.

LES GROS TRAVAUX DE LA COMMUNE EN 2009.

Début 2009 le conseil municipal avait programmé un certain nombre de travaux d'importance sur la commune : Rénovation de la mairie, restauration des Halles, remise en état des chemins communaux et aménagement de nouveaux ateliers municipaux.

Ces travaux étaient rendus nécessaires pour différentes raisons. Pour la mairie, la Loi pour l'égalité des droits des personnes handicapées. Pour les Halles, la sécurité. L'état de nos chemins et la quasi-absence des fossés rendaient nécessaires ces travaux d'entretien, et ce n'est pas terminé. La création d'ateliers municipaux est devenue une obligation après la vente du presbytère. Actuellement, les ateliers sont installés dans les dépendances du presbytère, ce bâtiment doit être restitué au propriétaire des lieux pour 2014.

Les travaux de la mairie en application de la "*Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.*"

La Loi citée ci-dessus impose aux communes et aux entreprises de transports terrestres des obligations en matière d'accessibilité aux personnes handicapées. Ces obligations concernent la voirie, les services de transport public terrestre des voyageurs et les espaces publics (mairie, salle des fêtes, etc. ...). La mise en conformité avec la Loi doit être effective au 1^{er} janvier 2015. Cependant si des travaux sont entrepris dans un bâtiment public avant cette date, la mise en conformité avec la Loi est immédiatement applicable. Cela a été le cas pour les travaux de la poste en 2007.

Pour l'entrée de la mairie, la création d'une rampe d'accès, avec largeur et pente maximale imposée. Les deux portes, entrée principale et secrétariat avec une ouverture d'au moins 90 centimètres devaient être aux normes et donc changées.

Si la salle des mariages avait été maintenue au 1^{er} étage un ascenseur devenait obligatoire. Où et comment ? car pour des raisons de sécurité la présence d'un escalier est nécessaire. Les coûts sont aussi dissuasifs : appareil ≈ 35 000 €, installation, gros œuvre ≈ 15 000 €, non comptés lignes électriques et téléphoniques et autres menus travaux. L'entretien annuel (obligatoire) 2150 €/an. La salle des mariages au R d C ne rend pas obligatoire l'installation d'un ascenseur pour le 1^{er} étage.

Les travaux dans l'annexe du secrétariat étaient plus que nécessaires, quant à la nouvelle salle des mariages, il n'était pas envisageable de laisser cette pièce dans l'état où elle se trouvait.

Les coûts des travaux.

Rénovation de la mairie :

-Électricité, plomberie :	26 646,00 €.
-Peinture, boiserie :	8 191,30 €.
-Menuiserie, plâtrerie :	52 997,03 €.
-Mobilier, armoire forte :	8 920,14 €.
-Luminaires :	904,23 €.
-Maçonnerie :	23 025,69 €.
-Aménagement intérieur des fenêtres :	2 600,11 €.
-Zinguerie :	1 308,52 €.
-Divers :	572,63 €.

Coûts des travaux : 125 165,65 €.

Subventions : 25 249 €.

TVA récupérée en 2010 : 17 383 €.

Les Halles :

- Coût des travaux : 39 600,66 €.
- Subventions : 20 940 €.
- TVA récupérée en 2010 : 5940 €.

Les ateliers municipaux :

- Dépensé en 2009 : 7867,80 €.
- Subventions : 4013 €.
- TVA récupérée en 2010 : 1180 €.

Les chemins :

- Coûts des travaux : 41 510,17 €.
- Subventions : Néant.
- TVA récupérée en 2010 : 6227 €.

LE GOÛTER DES ANCIENS.

Le mardi 22 décembre une centaine de personnes était réunie pour le goûter des anciens. Étaient présents des membres du conseil municipal, des responsables d'associations et bien sûr les aînés du village, qui étaient à l'honneur pour ce goûter spectacle.

Le Maire, Michel JOURNET, a accueilli les participants et remercié les anciens de leur présence et fait part de sa sollicitude et de celle du conseil municipal, pour ceux qui n'avaient pu se déplacer, en raison de problèmes de santé.

Après avoir adressé ses vœux aux personnes présentes le Maire présenta le bilan des travaux pour l'année 2009 : Rénovation et mise en conformité avec la Loi sur le handicap dans le bâtiment de mairie, remise en état des halles, entretien des chemins communaux, installation des futurs ateliers municipaux. Présentation des projets 2010, en particulier les travaux de l'église. Michel JOURNET a annoncé que l'année 2010 avait des chances de voir les échafaudages se dresser à l'intérieur de l'église.

Après les vœux et les bilans place a été laissée au spectacle. Les cinq couples des "Amoureux du Rétro" nous ont régales.

La danse rétro, également appelée "danse de salon" englobe à peu près, toutes les danses contemporaines de couples, comme le Tango ou la Valse, mais aussi, d'autres comme le Cha Cha, le slow, le Paso Doble, la Samba et bien d'autres encore.

Le spectacle débuta, pour l'espérance, par une Valse "retour du printemps". Puis les couples enchaînèrent : Tango, Cha Cha, Paso Doble, Samba..., puis les années folles Polka et Charleston. Avant le pot pourri final, ce fut le French Cancan, très apprécié de gent masculine, (à condition d'être aux bonnes tables !).

À l'issue du spectacle, le Père Noël est venu faire une visite et dire un mot gentil aux participants avant que chacun retourne chez lui, heureux de ce moment de convivialité, en emportant le cadeau offert par la municipalité.

Encore un grand merci aux "Amoureux du Rétro" pour la qualité du spectacle et au comité des fêtes pour l'organisation de cet après-midi très apprécié de tous (cf. déclaration des participants).

ACCUEIL DES ARRIVANTS DE L'ANNÉE 2009.

L'accueil des nouveaux habitants de la commune s'est déroulé le samedi 16 janvier. Ceux qui ont répondu à l'invitation ont été accueilli par le Maire, Michel JOURNET, entouré de membres du conseil municipal et de représentants des associations, ainsi que par le comité des fêtes, organisateur de cet après-midi.

Merci à ceux qui se sont déplacés, ou qui, absents, avaient répondu à l'invitation.

À cette occasion un livret « bienvenue à Cheminon » a été remis aux nouveaux arrivants présents à cet accueil.

STATIONNEMENT ET CIRCULATION DANS LA RUE HAUTE.

Stationnement et circulation dans cette rue ne sont pas sans poser de problèmes à cause de stationnements incorrects et de vitesses excessives, sans parler des manques de respect du code de la route de la part de certains, qui ne sont pas tous automobilistes et pas tous cheminiers.

De nombreux véhicules, notamment dans le sens de la descente, circulent à des vitesses excessives.

Vu l'étroitesse de cette rue, causée par les voitures en stationnement, une vitesse modérée est nécessaire à la sécurité des habitants et principalement des enfants.

Le stationnement est bien souvent anarchique. Il est autorisé des deux côtés de la route, mais cela réduit les voies de circulation en entraînant, bien souvent, des infractions au code de la route : « Accélération pour doubler une voiture en stationnement afin de forcer le passage du véhicule arrivant en face ».

Les stationnements posent également un problème aux mères de famille circulant avec une poussette. Elles sont obligées de contourner les voitures et de ce fait circulent sur la route. Un handicapé en fauteuil rencontrerait les mêmes problèmes.

D'ici 2015, le Conseil Municipal va devoir prendre des mesures afin d'appliquer les **obligations** de la Loi 2005-102 du 11 février 2005 en matière d'accessibilité aux personnes handicapées. Dans son fauteuil, un handicapé, circulera du côté droit ou gauche de la rue, mais il ne sera plus envisageable qu'il slalome entre les voitures en stationnement.

Les travaux de la poste en 2007, et plus récemment de la mairie ont été effectués en respectant les obligations fixées par cette Loi.

Un récent arrêté municipal a réglementé le stationnement sur les " remparts". Si d'une façon générale cet arrêté est respecté par le plus grand nombre de riverains, ce n'est pas, hélas, le cas de tous. Le plus grave, ce n'est pas la désobéissance au règlement, mais le manque de respect et de considération dont il est fait preuve à l'égard de personnes très âgées et à mobilité réduite, qui parfois, doivent être aidées par d'autres personnes pour se déplacer de la route à l'entrée de leur domicile, parce que le véhicule sanitaire les transportant n'avait la place pour stationner devant leur porte !

LE PRIX DE L'EAU EN 2010.

Pour ce qui concerne la part communale, les tarifs de l'eau sont restés les mêmes en 2008 et en 2009.

Les recettes sont essentiellement le produit de la vente de l'eau et des différentes locations, branchements ou abonnements aux habitants de la commune. Le volume vendu aux habitants du village est inférieur au volume acheté à la SAUR, donc les recettes sont inférieures aux dépenses. La fuite de la rue de Châlons durant l'été 2009 est estimée à environ 4500 m³, auxquels s'ajoutent d'autres pertes sur l'ensemble du réseau. Des mesures vont être entreprises (voir C.R. du Conseil Municipal du 18/12/2009).

La SAUR a augmenté le prix du M³ de 6 % en 2008 et 5 % en 2009.

Le prix de l'eau va donc augmenter en 2010. Au cours de la réunion du 18 décembre 2009, le Conseil Municipal a voté les augmentations suivantes :

-Prix du M³ d'eau : de 1,11€/m³ à 1,16 €/m³.

-Abonnement : de 25,85 € à 26,60 €.

-Location compteur : de 9,27 € à 9,55 €.

-Entretien branchement : de 6,97 € à 7,18 €.

-Redevance prélèvement SAUR : de 0,097 €/m³ à 0,150 €/m³.

La CCSB augmente la redevance assainissement de 0,48 €/M³ à 0,60 €/m³.

La redevance pollution au profit de l'Agence Seine-Normandie passe de 0,288 €/m³ à 0,3341 €/m³.

AUGMENTATION AU PROFIT DE LA COMMUNE.

N°.	Rubrique.	AUGMENTATION.				
		Unitaire.	Pour 60 m ³ .	Pour 80 m ³	Pour 100m ³	Pour 120 m ³
100	Consommation m ³ .	+ 0,05 €/m ³	3 €	4 €	5 €	6 €
120	Abonnement.	+ 0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €
140	Location compteur.	+ 0,28 €	0,28 €	0,28 €	0,28 €	0,28 €
160	Location branchement.	+ 0,21 €	0,21 €	0,21 €	0,21 €	0,21 €
Augmentation de la part communale.			4,24 €	5,24 €	6,24 €	7,24 €

AUGMENTATION AU PROFIT DE LA SAUR.

400	Redevance prélèvement.	+ 0,053€/m ³	3,18 €	4,24 €	5,30 €	6,36 €
Augmentation de la part SAUR.			3,18 €	4,24 €	5,30 €	6,36 €

AUGMENTATION AU PROFIT DE LA C.C.S.B.

500	Redevance assainissement.	+ 0,12 €/m ³	7,20 €	9,60 €	10,20 €	14,40 €
600	Raccordement assainissement.		Part fixe qui reste 30,50 €.			
Augmentation de la part C.C.S.B.			7,20 €	9,60 €	10,20 €	14,40 €

AUGMENTATION AU PROFIT DE L'AGENCE SEINE-NORMANDIE.

200	Modernisation du réseau.		Reste à 0,288 €/m ³ .			
300	Redevance pollution.	+ 0,046 €/m ³	2,76 €	3,68 €	4,60 €	5,52 €
Augmentation de la part agence Seine-Normandie.			2,76 €	3,68 €	4,60 €	5,52 €

AUGMENTATION DE LA FACTURE ANNUELLE.			Pour 60 m³	Pour 80 m³	Pour 100 m³	Pour 120 m³
			17,38 €	22,76 €	26,34 €	33,52 €

VACANCES EN TREILLIS :

1/ Les Préparations Militaires Découvertes (PMD).

L'armée de terre offre chaque année à 7 000 jeunes la possibilité de découvrir durant cinq jours le métier de soldat. Une expérience forte pour eux et, pour les régiments, l'occasion de trouver des recrues motivées.

Les soldats en herbe effectuent pendant cinq jours des activités physiques et à caractère militaire : Instruction sur le tir, démontage et remontage du FAMAS (fusil d'assaut), tir à 50 et 200 mètres, cours de combat, parcours d'audace, topographie, etc. ...

Une expérience inédite pour les jeunes qui peuvent ainsi toucher du doigt le métier des armes. C'est parfois confirmer une envie de s'engager dans l'armée d'active ou dans la réserve opérationnelle.

Certaines activités donnent l'occasion d'apprendre à mieux se connaître, à contrôler ses appréhensions et à réaliser ce qui paraissait insurmontable au premier abord.

Au-delà de la nouveauté des activités, c'est la prise de conscience de ses capacités physiques, et parfois de ses limites « douleurs musculaires, manque d'endurance pour cause d'entraînement insuffisant » qui deviendront « de nouveaux défis à surmonter ».

2/ Les périodes militaires d'initiation et de perfectionnement à la défense nationale (PMIPDN) :

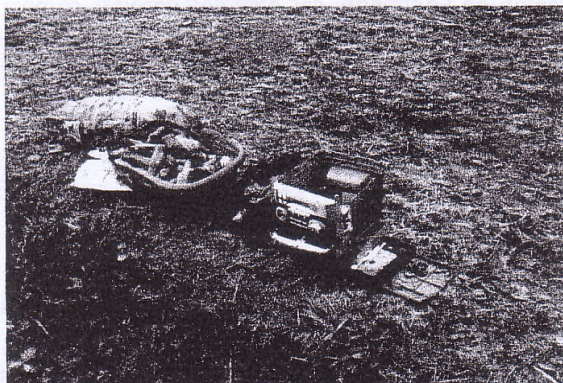
Proposées par les armées et la gendarmerie nationale, les périodes militaires d'initiation et de perfectionnement à la Défense nationale (PMIPDN) concourent au recrutement des armées. Spécifiques à l'armée de terre, les PM découvertes, accessibles dès 16 ans, permettent de se familiariser avec l'univers de la défense. D'une durée de trois à dix jours, elles sont réalisables dans toutes les unités de métropole et d'outre-mer durant les vacances scolaires. Il existe aussi des préparations (de deux semaines en moyenne) spécialisées : Cadres (pour les futurs sous-officiers et officiers), parachutistes, commandos, montagne, forces spéciales, équitation, santé, transport, cynophile, maintenance. Cette liste est évolutive.

Le calendrier des stages et les modalités d'inscriptions peuvent être obtenus dans un des 110 centres d'information et de recrutement (Cirfa), dont la liste figure sur le site Internet : www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/cirat.do

Le site de Châlons : csn-cha@dsn.sga.defense.gouv.fr

Mettez un titre à cette Photo. Faites le savoir au secrétariat de mairie, en juin nous publierons les titres les plus parlants.

Notre village est beau ! Depuis la côte de La Renauval, maintenant que les poubelles ne polluent plus le paysage, le panorama offert mérite que l'on marque un temps d'arrêt. Mais, car il y a un "mais", il semblerait qu'il y ait des nostalgiques de l'ancienne décharge. Bien sûr ces déchets n'ont pas été déposés ainsi, alignés comme à la parade le long du chemin ,mais "balancés" quelques mètres plus loin en lisière du bosquet. Ils ont été regroupés pour leur évacuation.



À propos du soldat RÉMY.

« Le commandant de l'arme du génie Jean Baptiste RÉMY aurait des racines sur Cheminon par sa mère Françoise DENIS, d'où le plus ancien couple de cette famille serait Jean DENIS et Marguerite LAVANDIER mariés le 4 mai 1627. Il serait donc possible que J.B. RÉMY soit enterré dans la sépulture de cette famille, sépulture cédée peut-être à perpétuité. Il est enterré regardant en direction de la Russie⁽¹⁾ Petite chose que l'on avait apprise à l'école communale, mais on ignore pourquoi cette faveur et par qui ?

Il se trouve que RÉMY aurait une descendance à Cheminon et à Sermaize. Sa légion d'honneur aurait été brûlée à Sermaize au château Bischoff lors de l'incendie provoqué en 1914 par les Allemands. Une famille Thevenet l'avait récupérée. À noter que Marie Françoise RÉMY fille unique de Jean Baptiste RÉMY s'était mariée en 1816 avec Honoré Isidore Thevenet. Ce couple a eu 2 fils et 2 filles.

Jean Baptiste RÉMY avait 4 sœurs et 2 frères, tous mariés à Cheminon. Il aurait donc eut de nombreux cousins. La famille Thevenet est aussi très ancienne à Cheminon, mais est éteinte depuis quelques années.

Une petite suggestion, Jean Baptiste RÉMY sera-t-il un jour parrain d'une rue à Cheminon ? »

Ces renseignements, très détaillés, sur le soldat RÉMY nous ont été transmis par M. Roger BARRILLIOT. Nous le remercions de participer activement à l'information de ses concitoyens en leur faisant partager ses connaissances. À noter qu'il est déjà à l'origine d'un article très complet sur Gabriel Pelletier.

⁽¹⁾ La tombe du commandant RÉMY est orientée vers l'Est, c'est-à-dire vers la Russie, sans doute parce que c'est en Russie qu'il a "écrit" la plus belle page de sa carrière militaire. Au cours de la Retraite de Russie, en dirigeant la construction d'un des trois ponts sur la Berezina il a permis le sauvetage de dizaine de milliers de soldats de la Grande Armée. La légion d'honneur qu'il reçut sur le terrain était accrochée sur la poitrine de l'empereur quelques instants auparavant.

Pour compléter cette information, il est possible que RÉMY ait combattu dans la proche région de Cheminon, car dans les derniers combats de Napoléon figurent les batailles de Reims, Saint Dizier, Brienne-le-Château etc. ...

Nos peines et nos joies :

Décès :

Le 11 janvier 2010 : M. René CABRILLON.

Naissances :

Nolhan CHAURÉ, le 15 décembre 2009, de Benjamin CHAURÉ et Sandy DEFONTAINE.

Louis DUPANLOUP, le 25 décembre 2009,

de Frank DUPANLOUP et Marlène DE JÉSUS MARTINS.

Antoine PELLIER, le 4 janvier 2010, de Cyrille PELLIER et Lucie BÉCHET.

Amynta JOUVIN-CACHINHO, le 11 janvier, de David JOUVIN et Linda CACHINHO.

Mathéo DURONSOY, le 1^{er} février, de Jérôme DURONSOY et Laetitia BARRUE.

Abby-Gaëlle DUQUESNOY, le 11 mars, de Grégory DUQUESNOY et Sandra BRIDEL.

Arrivées :

En 2009 : Mlle Sandy DEFONTAINE, 4 rue Gabriel Pelletier. (Nous l'avions oublié dans l'un des précédents « Cheminons Ensemble » et nous nous en excusons).

M. TISSERAND David 46, rue Haute.

M. LEBOUVIER Mehdi 67, rue Haute.

Mlle RENAUX Daisy 5, rue Haute.

Mlle LEMETAYER Nina 5 ter, rue Haute.

M. DUSQUESNOY 28, rue Connesson.

M. COLINON Adrien 3, rue Marcelle Peronne.

Une recette des grand-mères de CHEMINON. : Le vin de pissenlits.

Dans un récipient mettre : - 1 litre de fleurs de pissenlits récoltés en mai.

-2 citrons.

-2 oranges lavées et coupées en quartiers.

Versez dessus 3 litres d'eau bouillante.

Recouvrir d'un linge et laisser infuser une journée.

Filtrer, presser les fleurs et les fruits pour en extraire le jus, ajouter 1,5 Kg de sucre.

Remuer et mettre en bonbonne. Placer une Cellophane perforée sur le goulot.

Laisser fermenter en cave jusqu'en septembre. Filtrer, mettre en bouteilles par temps clair, et ... déguster avec modération.

La papillote pendant les fêtes de Noël, une tradition Lyonnaise.

Cette gourmandise est née il y a deux siècles dans l'arrière-boutique d'un chocolatier lyonnais. Depuis, à Noël, ce bonbon en chocolat est dévoré par tous.

Les papillotes, friandises typiquement lyonnaises sont incontournables lors des fêtes de Noël.

La tradition de la papillote est ancienne et remonte à une jolie légende :

Aux environs de 1790, un pâtissier-confiseur du nom de **PAPILLOT** tenait boutique dans le quartier des Terreaux, rue Bât-d'Argent à Lyon. S'apercevant de la disparition régulière de certaines friandises, il se mit à surveiller son commis. Il découvrit que ce dernier était l'auteur de ces larcins et offrait ces douceurs à sa bien-aimée en les enveloppant dans les billets doux qu'il lui écrivait.

Le commis amoureux fut mis à la porte, mais l'astucieux Monsieur PAPILLOT trouva l'idée originale et se mit lui-même à confectionner des "papillotes", en y glissant un billet humoristique !

"Il faut deux ans pour apprendre à parler et toute une vie pour apprendre à se taire".

Proverbe chinois.

"S'irriter d'un reproche, c'est reconnaître qu'on l'a mérité".

« Tacite » (historien du 1^{er} siècle).

"La liberté est le droit de faire ce que les lois permettent".

« Montesquieu ».

LES PROCHAINES MANIFESTATIONS AU 2^{ème} TRIMESTRE.

-27 mars : Repas dansant.(ACCA).

-11 avril : Thé dansant. (AFR).

-24 avril : Repas dansant.(ASC).

-1^{er} mai : Pétanque.(Détente et Loisirs).

-8 mai : Marché aux fleurs. (Les Amis des Écoles).

-29 mai : Gala de danse.(Détente et Loisirs).

-5 juin : Spectacle de fin d'année. (Écoles).

-26 juin : Kermesse des Écoles. (Les Amis des Écoles).

-13 juillet : Soirée dansante, buffet froid, feux d'artifice. (Comité des Fêtes).

RIVALITÉSET ET HOSTILITÉS ENTRE VILLAGES (ou dans le village).

« Les relations d'un village à l'autre n'étaient généralement pas empreintes d'une grande cordialité. Il y avait des jalousies locales, des rivalités de clocher, qui faisaient se dresser les populations l'une contre l'autre.

CHEMINON fut longtemps fermé sur lui-même.

Non contents d'être en désaccord fréquent avec les villages voisins, les Cheminioniers ne laissaient pas non plus le calme régner chez eux.

Le village était partagé en deux clans ennemis, ayant chacun leur bannière et leur société de musique. Aucun mariage n'était admis entre deux jeunes gens de clans différents. Il y eut même parfois entre eux, des batailles rangées. C'étaient les BÔS et les GALIPETTES.

Ces sociétés de musique sont restées presque jusqu'à la dernière guerre.

Les BÔS avaient un instrument de musique qui donnait un son sourd : « bô – bô – bô » en accompagnement, d'où le nom : « Les BÔS ».

Les GALIPETTES devaient leur nom au surnom de leur premier chef de musique, un certain M. L. dit Galipette ».

Voici le récit d'une savoureuse histoire qui donne une idée des rivalités qui pouvaient exister entre ces deux clans.

« À Trois-Fontaines le Comte de Fontenoy organisait des chasses à courre, auxquelles il conviait des personnalités, Duchesse d'Uzès, Préfet, etc. ... À l'occasion d'une de ces chasses, à laquelle étaient conviés de nobles invités et les personnalités départementales, un repas en plein air avait été prévu, non loin du château, au lieu-dit « la Fontaine au Poinçon ». Des tables richement garnies avaient été dressées et pour accompagner le repas et ajouter au faste, le Comte avait demandé à Cheminon la société de musique des Galipettes.

Les Bôs eurent vent de cette invitation et, jaloux de l'honneur réservé à leurs « ennemis », ils amassèrent des boules de terre glaise que des voitures amenèrent en catimini dans la forêt.

Le banquet débutant, les Bôs se rapprochèrent et aux premières mesures de la musique des Galipettes, les boules d'argile furent lancées, cassant la vaisselle et arrêtant les festivités.

Là-dessus, procès : et voilà les deux sociétés convoquées au Tribunal de Thieblemont.

Le jour du jugement, comme on connaissait l'agressivité des deux sociétés, la gendarmerie fut requise. Et l'on vit partir, pédestrement pour le chef-lieu de canton, les deux sociétés séparées par un groupe de gendarmes pour les tenir à distance l'une de l'autre et prévenir toute bataille en cours de trajet.

Extrait du bulletin du Comité du Folklore champenois, année 1977-1978. Page 20-21
Article rédigé par Mme C. Barrilliot.

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE : à partir du 19 avril 2010.

Pour inscrire votre enfant à l'école maternelle pour l'année scolaire 2010/2011, il faut qu'il soit né avant le 1^{er} janvier 2009.

La scolarité des tout-petits (2 ans) est possible, mais sous certaines conditions, surtout pour les enfants nés entre le 1^{er} juillet et le 30 décembre 2008 : Veuillez contacter la directrice de l'école **avant** d'inscrire votre enfant en mairie.

Quel que soit le village d'origine (Trois-Fontaines, Le Fays, Cheminon), l'inscription se fait à la mairie de Cheminon.

DEUX ÉTAPES :

-Aller à la mairie de Cheminon avec le livret de famille pour réaliser l'inscription et obtenir le certificat d'inscription.

-Prendre rendez-vous à l'école auprès de Mme COCHENER, directrice, pour réaliser l'admission. Apporter le certificat d'inscription et le carnet de santé (ou une photocopie des pages de vaccinations).

École de Cheminon : 03 26 73 43 91.

-HORAIRE D'ÉTÉ DE LA DÉCHETTERIE. (Du 31 mars au 1^{er} novembre 2010)

Ouverture : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

-OUVERTURE DE LA PISCINE DE SERMAIZE LE 17 mai.